

Le 23 mai 2017

**Stella Leney, Ad. E.**  
Vice-présidente – Affaires corporatives  
et secrétaire générale  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4



**N/Référence : C-5617**

**Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après *Loi sur l'accès*)**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courriel du 10 mai 2017, dans lequel vous nous demandez :

*« une copie du ou des documents qui me permettent de connaître le nombre d'arbres à grand déploiement qu'Hydro-Québec a abattus depuis 2013 sur le territoire de l'arrondissement Anjou, d'une part, et leur répartition par essence, d'autre part. »*

En réponse à votre demande, nous vous informons que nous ne détenons pas de statistique sur le nombre d'arbres abattus par arrondissement de la Ville de Montréal, ni sur les essences de ces arbres. Nous invoquons en ce sens l'article 1 de la Loi sur l'accès, dont vous trouverez copie ci-joint.

Toutefois, vous trouverez ci-après un tableau qui présente le nombre d'arbres abattus de 2013 à 2016 sur le territoire Est de l'île de Montréal par Hydro-Québec, après qu'ils aient été identifiés comme dangereux.

<b>Année</b>	<b>Nombre d'arbres abattus</b>
2013	33
2014	33
2015	7
2016	17

Nous soulignons que lorsqu'Hydro-Québec doit abattre un arbre, elle le fait pour des raisons de protection du réseau de distribution. L'arbre doit par conséquent être dangereux et démontrer des signes de faiblesse mécanique. À cet effet, nous constatons une augmentation des demandes d'abattage de frênes, en raison de la propagation de l'agrile du frêne.

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.